

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 29/02/80
DECRET N° 80/095 /MTJ.DGTFP.DFP.21024/0
portant intégration et nomination de Monsieur
BOUNAPI René dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des services Techniques (Travaux
Publics).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS:

(/u l'acte n° 1111 du 10 Juillet 1979

/u la loi 15/62 du 3-2-1962 portant statut général des
fonctionnaires;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21-6-1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n°60/90 du 3-3-1960 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie A 1 des services Techniques;

(/u le décret n°62/130/MF du 9-5-1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/195/FP du 5-7-1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n°62/197/FP du 5-7-1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par loi 15/62 du 3-2-1962 portant
statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/198/FP du 5-7-1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des catégories A 1;

(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26-3-1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7
& 8;

(/u le décret n°67/50 du 24-2-1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements;

(/u le décret n°74/470 du 31-12-1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5-7-1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°79/154 du 4-4-1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n°79/155 du 4-4-1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n°60/90 du 3-3-1960 susvisé:
Monsieur BOUNAPI René, né vers 1953 à Bohoulou (Mossaka), titulaire du Diplôme d'Ingénieur
en Technologie de Fabrication Mécanique Obtenu à TIMISOARA (ROUMANIE) est intégré dans
les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Travaux Publics) et
nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

.../...

ARTICLE 2.-L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3.-Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Brazzaville, le 29 FEVRIER 1960

Le Ministre des Transports
et de l'Aviation Civile,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Hilaire MOUNTHAULT.

Le Ministre du Travail et de
la Justice.

Henri L O P E S .-

Victor TAMBA-TAMBA .-

AMPLIATIONS:

- ORPC.....1
- XGTFP.DFP.....2
- DFP.BST.....1
- D.B.....3
- D.C.F.....1
- MTAC.....1
- INTERESSE.....1
- XOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2